Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260610-P_2026_05-DE

publié le 10/06/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DECISION DU PRESIDENT N°2026_05

Gestion des déchets : acquisition de 2 conteneurs pour le stockage de déchets dangereux en déchèteries

Le Président de Leff Armor communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10, L. 5211-2 et L. 2122-17,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2025 portant adoption des statuts de Leff Armor communauté,

Vu le procès-verbal portant élection du Président de Leff Armor communauté en date du 14 avril 2026,

Vu la délibération CC_2026_81A du 28 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Président de Leff Armor communauté,

Considérant la nécessité de doter les déchetteries de conteneurs pour le stockage des déchets dangereux coupe-feu afin de limiter le risque incendie,

Considérant la consultation de 3 fournisseurs en date du 11/05/2026

DECIDE

Article 1er :

-De retenir la proposition de l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des spécificités attendues, c'est-à-dire l'entreprise AGEC SA pour un montant de 49 100 € HT,

-De signer le devis afférent afin de valider la commande.

Article 2 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la trésorière sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

Cette décision fera l'objet d'une information au Conseil communautaire.

A Lanvollon, le 10 juin 2026
Le Président, Jean-Michel Geffroy